

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20089 - 77EME ANNÉE

Un tiers des travailleurs inscrits en catégorie A à Pôle emploi a plus de 50 ans

Chômage de masse des plus de 50 ans : le gaspillage de la richesse de l'expérience des Réunionnais doit cesser

Dans toute société, l'âge est une richesse au même titre que la jeunesse. Si la jeunesse peut compter sur son dynamisme, les aînés apportent une expérience que rien ne peut remplacer. Mais en raison de l'importation à La Réunion de la société de consommation capitaliste, les plus de 50 ans sont considérés comme des sources de profit qui doivent être mis au rebut quand ils ne sont plus assez productifs. Ce gaspillage doit cesser, les retraites doivent être revalorisées et les travailleurs de plus de 50 ans doivent être respectés et réhabilités dans leur rôle de transmetteurs irremplaçables d'un savoir construit par plusieurs dizaines d'années d'expériences professionnelles.

Selon les dernières données officielles de Pôle emploi datée de janvier 2022, 40.000 travailleurs de plus de 50 ans étaient inscrits en catégorie A, soit près du tiers du nombre total de Réunionnais relevant de cette catégorie qui comptabilise les travailleurs totalement privés d'emploi durant la période de référence, et qui sont tenus de rechercher un emploi.

Sur un an, le nombre des plus de 50 ans inscrit en catégorie A a baissé de -0,7 %, et n'a pas diminué pour les femmes de plus de 50 ans. En moyenne, cette baisse a été de -4,4 % pour toutes les tranches d'âge, de -5,9 % pour les moins de 25 ans et de -6,1 % pour les 25-49 ans. Cette diminution ne signifie pas autant d'embauches, cela peut signifier un changement de catégorie, ou une radiation suite à un oubli d'actualisation ou à un abandon de recherche d'un emploi déclaré compte tenu du chômage massif à La Réunion.

Surreprésentation des plus de 50 ans dans les statistiques de Pôle emploi

Rappelons que la catégorie A est la seule citée par la plupart des médias quand il est question de sta-

tistiques du chômage.

En élargissant le champ des Réunionnais totalement privés d'emploi aux travailleurs qui ont exercé une « activité réduite » et qui sont tenus de rechercher un emploi, les plus de 50 ans inscrits à Pôle emploi étaient 48000, sur un total de 159000 demandeurs d'emploi classés en catégories A, B et C.

En variation annuelle, le nombre de Réunionnais de plus de 50 ans classés en A, B, C à Pôle emploi a augmenté de 1,1 %, alors qu'en moyenne, le nombre d'inscrits dans ces 3 catégories a baissé de -2,3 %. Chez les moins de 25 ans, la baisse était de -3,8 %, et de -3,6 % pour les 25-49 ans. Les plus de 50 ans sont donc les seuls travailleurs inscrits à Pôle emploi et tenus de rechercher un emploi à voir leur nombre augmenter entre janvier 2021 et 2022.

Le « marché du travail » a remplacé le droit à un travail

Dans ces statistiques, les plus de 50 ans sont la tranche d'âge comprise entre 50 et 64 ans. Ils sont surreprésentés dans les statistiques de Pôle emploi par rapport à leur poids démographique. Cela ne peut signifier qu'une chose : quand un travailleur de plus de 50 ans est mis au chômage par son employeur, c'est lui qui a le plus de difficulté à retrouver un travail par rapport aux autres tranches d'âge. Autrement dit, le système en place à La Réunion a décidé d'abandonner les travailleurs les plus âgés victimes de la mauvaise gestion de leur patron, ou de la crise économique.

C'est également une conséquence du capitalisme, qui vise avant tout la quête du profit. Dans les métiers très pénibles nécessitant l'usage constant de la force physique du travailleur, cette force décline avec l'âge. Dans le même temps, lorsqu'une convention collective est appliquée dans une entreprise, les plus

de 50 ans ont le plus d'ancienneté et donc fort logiquement, les salaires les plus élevés. Avec les attaques contre les conquêtes sociales appliquées dans la loi El-Khomri et les « ordonnances Macron », les protections contre les licenciements abusifs ont considérablement diminué. Il est donc plus facile de jeter au chômage un travailleur de plus de 50 ans pour le remplacer par un autre plus jeune, jugé plus productif et payé au salaire minimum.

Avec la mise en concurrence des travailleurs permise par l'existence d'un « marché du travail », les plus de 50 ans sont donc dès le départ désavantagés.

De trop faibles retraites poussent à travailler jusqu'à l'âge limite

Dans la fonction publique territoriale, les travailleurs bénéficient d'un statut garantissant leur droit à un travail. Mais ils doivent faire face à une échéance : la retraite. Quand ils font valoir leur droit à ce repos bien mérité, ils subissent une diminution de 50 % de leur revenu, en raison de la faiblesse du montant des pensions.

Cette situation pousse les travailleurs à rester le plus longtemps possible à leur poste jusqu'à l'âge limite pour partir en retraite. Pour ceux qui exercent un travail physiquement pénible, le corps a de plus en plus de mal à suivre. Les employeurs publics doivent donc rechercher à adapter le poste à la condition physique du travailleur. Cela n'est pas toujours possible et cela peut entraîner une dégradation du service rendu à la population, alors que le travailleur et la collectivité n'en sont en rien responsables. La cause est la politique menée depuis plusieurs gouvernements pour réduire le montant des pensions versées aux travailleurs ce qui, par ailleurs, retarde l'embauche de jeunes.

Revaloriser les retraites

Pourtant, dans toute société, l'âge est une richesse au même titre que la jeunesse. Si la jeunesse peut

compter sur son dynamisme, les aînés apportent une expérience que rien ne peut remplacer.

Cela ne concerne pas seulement les plus âgés d'entre nous qui sont qualifiés de bibliothèques vivantes. Un travailleur de plus de 50 ans a en effet accumulé plusieurs dizaines d'années d'expériences dans sa profession. Ce savoir doit être valorisé, et les plus de 50 ans méritent autre chose que d'être traités comme une source de profit qui arrive à obsolescence.

Pour cela, il est tout d'abord nécessaire que le montant minimal des retraites soit considérablement revalorisé. Compte tenu du coût de la vie à La Réunion, la proposition de Fabien Roussel de ne pas tolérer de pensions inférieures à 1200 euros nets par mois est un minimum.

Réhabiliter les plus de 50 ans comme transmetteurs du savoir

Ensuite, il est nécessaire de sortir du cadre de la société de consommation capitalisée importée pour donner aux travailleurs de plus de 50 ans la place essentielle qu'ils ont dans la transmission de leur savoir aux jeunes générations. Cela suppose un fort accompagnement des pouvoirs publics afin de soutenir le recrutement de jeunes et le maintien dans l'emploi de travailleurs âgés pour créer ce lien indispensable entre les générations de travailleurs.

Ce n'est qu'une question de volonté politique. Depuis le début de la guerre en Ukraine, les dirigeants occidentaux ont pris des mesures pour confisquer des dizaines de milliards d'actifs propriétés de milliardaires russes. Il suffit d'étendre ces mesures à tous les profiteurs de la crise qui cachent leur argent dans des paradis fiscaux et qui font perdre des dizaines de milliards d'euros chaque année aux pouvoirs publics grâce à la fraude fiscale. L'argent est là, il doit être employé au service de tous pour construire un développement durable et solidaire, pas pour la reproduction d'inégalités toujours plus grandes au profit d'une faible minorité toujours plus riche et puissante.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

840 millions dont 50 % pris en charge par l'État : le coût de l'achèvement de la NRL est connu

Dans une interview parue hier dans le « JIR », le Premier ministre annonce au sujet de l'achèvement du chantier de la route en mer la prise en charge par l'État de « la moitié de ces travaux, ce qui va représenter un effort de plus de 420 millions d'euros de la part de l'Etat ». La solution technique est donc connue, le viaduc, ainsi que le coût, environ 840 millions d'euros dont 50 % financés par l'État. Ceci sera acté la semaine prochaine à Paris lors d'un déplacement de la présidente de la Région, Huguette Bello.

Dans une interview publiée hier dans le « JIR », le Premier ministre Jean Castex a annoncé que l'État s'engageait à investir 420 millions d'euros pour réaliser la seconde partie de la nouvelle route du littoral. Cette somme représente la moitié du coût total de cette partie du chantier. La solution technique a été choisie depuis plusieurs semaines par le maître d'ouvrage, la Région Réunion : un viaduc en mer plutôt que la digue en mer initialement prévue. La digue en mer était impossible à réaliser, compte tenu de l'absence des matériaux nécessaires à sa construction à La Réunion.

Cette annonce permet donc de connaître le coût de cette seconde partie qui n'a pas encore démarré, 11 ans après l'accord de financement signé par Didier Robert avec François Fillon, et 8 ans après la pose de la première pierre du chantier : environ 840 millions d'euros.

Rappelons que la nouvelle route du littoral est un projet prévu dans le cadre du transfert à la Région Réunion de la gestion des routes nationales au 1er janvier 2007. Paul Vergès avait alors négocié auprès du gouvernement les financements nécessaires à la construction de deux projets de sécurisation de la liaison entre Saint-Denis et La Possession : un tram-train et une nouvelle route du littoral. L'État étant alors compétent au sujet du choix de la route, il avait décidé d'une route à 4 voies mixant tunnels, digue et viaduc pour un montant estimé à 930 millions d'euros. L'accord prévoyait qu'en cas de dépassement du budget initial, les surplus seraient répartis en fonction de la part respective de l'État et de la Région dans l'investissement. Ceci permettait donc de partager équitablement le risque entre État et Région.

3 ans plus tard, Didier Robert devenait président de la Région Réunion et décidait de démolir le projet de tram-train car il allait à l'encontre du lobby du tout-automobile et des énergies fossiles. Il négocia avec le nouveau gouvernement le basculement de tous les crédits destinés à la reconstruction du train sur un

chantier de route en mer à 6 voies. Le budget initial annoncé était de 1,6 milliard d'euros. L'État avait obtenu la garantie que la totalité des surcoûts devaient être pris en charge par la Région Réunion, sa contribution était donc forfaitaire et ne devait plus bouger.

10 ans plus tard, la moitié de la route en mer principalement en viaduc n'était pas encore livrée et compte tenu des malfaçons découvertes, ne le sera pas avant la fin de cette année. Restait à construire l'autre moitié. Pour satisfaire les intérêts de certains transporteurs, la Région présidée par Didier Robert avait imposé le choix d'une digue en mer alors que les matériaux nécessaires à son achèvement n'existaient pas à La Réunion. L'État l'avait alors soutenu dans les démarches en lui donnant toutes les dérogations, allant même jusqu'à modifier un document d'aménagement stratégique pour ouvrir une mégacarrière à 50 kilomètres du chantier pour y prélever plusieurs millions de tonnes de matériaux. Cette opération a tourné au fiasco. Le chantier est donc dans l'impasse depuis plusieurs années tandis que les surcoûts se sont accumulés.

L'État prend en charge la moitié du surcoût

Ceci indique donc qu'en termes de surcoût, il s'agit de plus de la moitié du prix initial. Selon l'accord Robert-Fillon, ces 840 millions auraient dû être pris en charge en totalité par la Région. Cela représente presque une année de budget. Et compte tenu du choix d'une digue, l'importation de matériaux prélevés à des milliers de kilomètres de La Réunion aurait sans doute fait exploser la facture au-delà du milliard d'euros. Manifestement, Didier Robert devait se douter que la Région Réunion n'aurait jamais pu payer un tel montant pour terminer le chantier, d'où l'impasse.

L'engagement de l'État à financer 50 % de ce surcoût doit être acté la semaine prochaine lors d'un déplacement de la présidente de la Région, Huguette Bello, à Paris.

Ceci permet donc de revenir à l'idée de départ 15 ans auparavant : la contribution de l'État prend en charge la moitié du surcoût.

M.M.

Oté

L'ane sé inn bourike é lo bourike mi koné sé ki !

Matante Zélida la ékrire Justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dovan l'éternité alor a s'ki paré gouvèrnman i sava pran la sharj fini la NRL pou nou avèk in bon pti lardoize 420 milyon l'euro... é zot ki dizé La Rényon nora débrouye aèl toussèl pou sa. Alor l'avé pa di téi gingn pa konte dossi la solidarité nassyonal. Konm dabitide kozé lé bon, mé fèrè lé méyèr. Konm dabitide zot ane sé t'inn bourik. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matante k'i koze toultan la boush rouvèr, dabor i fo mi di aou la route si l'avé ékoute Paul Vergès sa noré pa trène konmsa é anpliss nou noré gingn lo tram-train avèk. Alor la pa bézoinn wi shante amwin lo mérite la droite pars son mérite sé sa :

Rotarde la route dé tan é dé tan, pa fé lo train avan la sin-glinglin. Wi parl d'in ésploi !

Anpliss ké sa, gouvèrnman i pran la sharj l'ashèvman la route pou sinkante pour san é lo rest sar a noute sharj. Toussa pars la droite l'avé in gran négossyatère i apèl Didier la mète anou dann in trin pa possib. Lo l'ane sé inn bourike é lo bourike pa bézoin di, mi koné sé ki.

Tok ! Pran sa pou ou !

Justin